



Guérite express Terminal intermodal de Chicago

Liste de vérification des chauffeurs pour le nouveau système automatisé de passage à la guérite



Marche à suivre pour transporteurs routiers, camionneurs et nouveaux chauffeurs

Le système *Guérite express* du CN est notre nouveau système automatisé de passage à la guérite, qui sera mis en œuvre au Terminal intermodal de Chicago le 10 janvier 2011. Tous les chauffeurs devront être inscrits au système *Guérite express* du CN avant d'entrer au terminal. Pour éviter de causer des retards, il est conseillé aux chauffeurs d'effectuer une pré-inscription avant leur première visite à la *Guérite express*. Veuillez lire attentivement les instructions ciaprès pour savoir comment procéder pour l'inscription. Les chauffeurs non inscrits avant le 10 janvier devront se garer le long de la route et s'inscrire avant d'entrer dans le terminal.

Les entreprises de camionnage devront également s'inscrire auprès du CN pour que leurs chauffeurs puissent accéder au terminal. Ces entreprises devront fournir un avis écrit confirmant le nom des chauffeurs qu'elles emploient avant que ces derniers s'inscrivent. Les avis de confirmation du nom des chauffeurs pourront être télécopiés au 877 262-6770 ou envoyés par courriel à ags-chi@cn.ca. Par la suite, le transporteur routier devra informer le CN chaque fois qu'il y a un changement parmi ses chauffeurs.

Instructions particulières

Marchandises dangereuses

 Les unités contenant des marchandises dangereuses ne seront pas acceptées sans connaissement complet.

- Les documents d'expédition pour marchandises dangereuses doivent être fournis si on les demande à la guérite d'entrée.
- Les plaques de danger doivent être apposées au moins cinq pieds au-dessus de la bordure inférieure sur les quatre côtés du conteneur.
 Les conteneurs sans plaques appropriées seront refusés.
- Les chauffeurs doivent présenter leur certificat de formation en TMD valide sur demande.

Trafic transfrontalier (en provenance et à destination du Canada)

- Les unités en trafic transfrontalier ne seront pas acceptées sans connaissement complet.
- Il incombe au chauffeur de présenter les documents de contrôle du fret (formulaire A8A) pour tout envoi SOUS DOUANE. Rendez-vous au bureau d'assistance dès que vous avez terminé le traitement de l'entrée à la guérite.

Les unités surchargées ne seront pas acceptées à la guérite.

Arrivée à la guérite d'entrée du terminal de Chicago

- Franchissez l'entrée principale et rendez-vous à la guérite d'entrée.
- Avancez lentement dans le portail (la limite de vitesse est de 15 mi/h).
- Assurez-vous que l'espace est libre devant vous et n'arrêtez pas dans le portail.

- Circulez jusqu'à un guichet ouvert et coupez le moteur.
- Confirmez votre identité en entrant votre numéro de permis de conduire.
- Posez votre doigt (au préalablement enregistré) sur le lecteur.
- Sélectionnez l'entreprise routière pour laquelle vous transportez cet envoi si vous êtes employé par plusieurs entreprises.
- Entrez le code du tracteur ou le numéro de la plaque d'immatriculation, si on vous le demande, pour que les préposés puissent vous repérer dans le triage.

Suivre les indications

Il est possible qu'on vous demande d'entrer des renseignements parmi les suivants au guichet de la guérite d'entrée :

Livraison d'unités

- Marque et numéro de l'unité
- Marque et numéro du châssis
- Numéro de réservation
- L'unité est-elle chargée? (Oui ou Non)
- Le châssis demeure-t-il sur place? (Oui ou Non)
- Confirmation de marchandises dangereuses
- Numéro de dossier (s'il y a lieu)
- Poids net du chargement (lb ou kilos)
- Numéro de plomb de l'expéditeur
- Rapport de dommages

Ramassage d'unités

- Ramassez-vous une unité?
- Marque et numéro de l'unité
- Numéro de ramassage, de dossier ou de commande

Appuyez sur le bouton d'aide si vous avez besoin d'assistance.

Lorsque vous avez terminé l'entrée à la guérite, un reçu sera imprimé. Le reçu indiquera un emplacement dans le triage où vous devez vous rendre pour décharger ou ramasser l'unité. Il est possible également que le préposé à la guérite vous dirige vers l'endroit où décharger l'unité. Entrez dans le triage en suivant les indications dès que la barrière s'ouvre.

Arrivée à la guérite de sortie

Rendez-vous à la guérite de sortie.

- Franchissez la guérite lorsque l'espace devant vous est libre (la limite de vitesse est de 15 mi/h).
 N'arrêtez pas dans le portail et continuez jusqu'au quichet de sortie.
- Pour signaler des dommages, appuyez sur le bouton d'aide lorsque vous arrivez au guichet de sortie.
- Confirmez votre identité en entrant votre numéro de permis de conduire et en posant votre doigt (au préalablement enregistré) sur le lecteur.
- Vérifiez les détails fournis sur le ramassage.
- Si vous avez besoin d'un reçu de guérite de sortie, appuyez sur le bouton d'aide et suivez les indications.
- Franchissez la sortie après que la barrière se lève.

Kiosque d'aide ou point de retour

Si le préposé à la guérite refuse l'unité (à ramasser ou à livrer), il peut vous demander d'effectuer l'une des deux interventions ci-dessous :

Entrée ou sortie refusée

La barrière de la guérite se lèvera et vous devrez faire demi-tour et franchir la guérite de sortie pour quitter le triage ou prendre la voie de retournement pour entrer à nouveau dans le triage.

Envoi vers le stationnement du kiosque d'aide. On vous demandera l'une des deux choses suivantes :

- Vous devrez appeler votre répartiteur, corriger l'information et vous rendre à pied au kiosque d'aide, où vous trouverez un guichet permettant de terminer votre transaction.
- Vous devrez vous rendre à pied à la zone d'inscription des chauffeurs pour parler à un commis.

À retenir

- Vous avez besoin de votre permis de conduire et d'une lettre de tous vos employeurs pour pouvoir vous inscrire à la Guérite express.
- Il est possible qu'une photo soit prise pendant que vous êtes au guichet d'entrée ou de sortie.
- Tous les renseignements personnels recueillis seront protégés et tenus confidentiels.
- La non-observation des règles de sécurité ou de tout règlement en vigueur au terminal peut entraîner l'expulsion du terminal. Les chauffeurs en infraction peuvent se voir refuser l'accès futur au terminal.



Avant d'arriver au terminal, les clients ou les répartiteurs devraient visiter www.cn.ca et ouvrir une session dans les outils des Affaires électroniques pour :

- Vérifier le dédouanement.
- Vérifier l'établissement du connaissement.
- Vérifier les frais d'entreposage des envois en importation. Les frais d'entreposage pour les envois outre-mer doivent être garantis dans le site du CN avant qu'une unité soit ramassée. Les espèces, cartes de crédit ou chèques ne sont pas acceptés à la guérite.
- Réserver une place dans un train.
- Vérifier que l'unité à ramasser est prête.